

# TESTEZ LE VÉGANISME CE JANVIER.



## Conditions de participation à l'action et au tirage au sort «Veganuary»

### Organisateur:

SV (Suisse) SA  
Wallisellenstrasse 57  
8600 Dübendorf

### Durée:

L'action «Veganuary» de SV (Suisse) SA se déroulera du 10 au 28 janvier 2022. Les carnets de collecte remplis pourront être soumis dans les restaurants SV participants d'ici au 28 janvier 2022 pour prise en compte. Le tirage au sort du prix principal aura lieu entre la mi-février et la fin-février 2022. Le gagnant ou la gagnante du prix principal recevra la nouvelle par téléphone le 11 mars 2022 au plus tard.

### Prix:

À partir 10 janvier 2022, les restaurants SV participants remettent – dans la limite des stocks disponibles – un carnet de collecte à toutes les personnes autorisées à participer à l'action. Un carnet de collecte rempli doit contenir six tampons officiels. Pour chaque achat d'un produit marqué «Veganuary» par SV (Suisse) SA, un tampon est délivré. Un seul tampon est délivré dans le cas où plusieurs articles «Veganuary» sont achetés lors de la même transaction. L'achat de produits, végans et non végans, sans spécification «Veganuary», n'est pas récompensé par un tampon.

Pour l'obtention de trois tampons, le client ou la cliente reçoit un bon «-50% à l'achat de deux Filets végans Garden Gourmet®». Le bon ne peut être utilisé que chez Coop. Pour l'obtention de six tampons, le client ou la cliente reçoit un litre de boisson à l'avoine beleaf. Pour les personnes ayant rempli leur carnet de collecte et l'ayant remis avec leurs coordonnées complètes dans l'un des points participants d'ici au 28 janvier, SV (Suisse) met également en jeu une nuitée pour deux personnes (en chambre double) à l'hôtel Stay Kooook de Berne Wankdorf incluant un cours de cuisine veganrocks.ch avec préparation d'un menu végan à trois plats. Le prix principal ne peut être remis à un-e mineur-e qu'avec l'autorisation écrite de son ou sa responsable légal-e. La nuitée à l'hôtel ne peut être utilisée qu'en présence d'une personne majeure.

Les bons Garden Gourmet® et les boissons à l'avoine beleaf ne sont accessibles que dans la limite des stocks disponibles dans chacun des points participants. Si la personne gagnante n'est pas joignable après trois appels téléphoniques en l'espace de trois jours, celle-ci ne peut plus prétendre au prix principal. Une nouvelle personne sera tirée au sort.

### Participation:

La participation est ouverte à toute personne physique. Les collaborateurs et collaboratrices de SV (Suisse) SA n'ont pas le droit de participer au tirage au sort pour gagner le prix principal, mais ont en revanche le droit de tenter leur chance pour remporter un bon Garden Gourmet® ou une boisson à l'avoine. Les personnes ayant recours à des moyens interdits ou tentant de manipuler les résultats du concours à leur avantage seront exclues de la participation. Chaque personne a le droit à trois participations, c'est à dire de soumettre trois carnets de collecte. SV (Suisse) SA se réserve le droit d'éliminer toute participation abusive. Les personnes participantes s'engagent à soumettre des données personnelles authentiques si elles souhaitent être prises en compte dans le tirage au sort pour le prix principal.

### Autres dispositions:

Les participants et participantes au concours acceptent ces conditions. Ce concours ne donnera lieu à aucune correspondance, mise à part pour notifier les gagnants ou gagnantes. Tout recours en justice est exclu. Toute conversion des gains en espèces et tout échange sont exclus. Il est interdit de vendre les prix remportés, mais il est permis de céder gratuitement le prix remporté à un-e ami-e ou une connaissance. SV (Suisse) ne peut en aucun cas être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect en lien avec le tirage au sort, le gain ou sa remise. Tous frais ou coûts liés au prix (par ex: frais de voyage, frais de transport, etc.) sont à la charge du gagnant ou de la gagnante. Les données personnelles des personnes participantes collectées dans le cadre de ce concours ne seront utilisées que dans le but de contacter les gagnants et gagnantes du concours et seront effacées à la fin de celui-ci. Toute responsabilité de SV (Suisse) SA relative à ce concours est exclue, dans la mesure où la loi le permet. Seul le droit suisse s'applique. Le tribunal compétent est celui du siège de l'organisateur.